

Tableau synthèse des enjeux et stratégies

ENJEUX	ÉCOLOGIQUE	ÉCONOMIQUE	SOCIAL	Personne	Bénéficiaire	ÉCHELLE	OBJECTIF	DESCRIPTION	INDICATEUR	CIBLES	STRATÉGIE	Horizon stratégique	AES (Aspects Environnementaux Significatifs) (liste non exhaustive)	Analyses des contraintes et options				Programme de suivi (mesure de la performance)			
														Financières	Technologiques	Opérationnelles	Commerciales	Parties intéressées	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Diversité forestière	X	X		X	X	Paysage	Contrôler la diversité des unités ou des communautés forestières	Pour la pessière, s'assurer de contrôler la proportion résiduelle de sapin afin de diminuer la susceptibilité aux épidémies de TBE. Pour la sapinière, ralentir la diminution de la proportion du type résineux au profit du type mélangé en raison du rajeunissement de la forêt. Pour les peuplements en régénération, s'assurer par des moyens mécaniques ou naturels que les peuplements évoluent vers des strates résineuses pour atteindre les proportions existantes en forêt préindustrielle.	Pour la pessière, atteindre la cible visée pour chacune des agglomérations de coupe. Pour la sapinière, respecter le RNI par période quinquennale. Respecter, lors des travaux d'éducation, les prescriptions sylvicoles.	Respect des cibles par domaine bio., RNI par période quinquennale et des prescriptions sylvicoles.	Diversité for.	2010-2013	5.1 Modification de la composition et de la répartition spatiale des peuplements	oui	non	oui	oui	MRNF			
Optimisation des ressources forestières	X	X		X		Paysage	Contre la régression naturelle de la forêt dans le domaine de la pessière à mousse (selon les portraits des 1 et 3 inventaires décennaux)	En raison des feux successifs, il y a une augmentation des superficies improductives dans le domaine de la pessière à mousse, principalement les dérudés secs. Pour la pessière, il faut augmenter la proportion de superficies forestières productives au niveau de celui de la forêt préindustrielle.	Superficie forestière en production	Faire passer la superficie forestière productive de la pessière de 82 à 88 % Remise en production de 80 % des superficies incendiées lors des prochains feux	Optimisation ress.	2010-2013	4.1 Perte de superficie forestière productive	oui	non	oui	oui	MRNF FSC			
Vieilles forêts	X					Paysage	Maintien de la répartition des classes d'âges. Maintien d'une certaine quantité de vieilles forêts et optimisation de leur répartition spatiale.	Maintenir et répartir une quantité suffisante de vieilles forêts dans un but écosystémique et de diversité biologique	Proportion de vieilles forêts	33 % de vieilles et de très vieilles forêts sur le TFD pour pessière et sapinières ensemble Préserver les proportions de 20% de vieille et 80% de très vieille forêt	Vieilles forêts	2010-2013	5.1 Modification de la composition et de la répartition spatiale des peuplements 5.2 Dégradation des écosystèmes forestiers exceptionnels	oui	non	oui	oui	MRNF FSC ONG			
Faune	X		X	X		Paysage	Préserver l'habitat d'espèces représentatives du type d'habitats naturels que l'on peut retrouver dans le TFD.	Pour les espèces en situation précaire, protéger intégralement ou appliquer des modalités particulières aux sites reconnus par les gouvernements (caribou, carcajou et pygargue à tête blanche). Préserver une partie de l'habitat du lièvre d'Amérique, de la gélinotte huppée et du tétras du Canada.	Respect du plan caribou et EPC pour les blocs plus grand que 40 ha	max. 80 % superficie strates UTR traitée en EPC pour les blocs plus grand que 40 ha	Faune	2010-2013	6.2 Modification d'habitat faunique 6.3 Présence d'espèces en situation précaire	oui	non	oui	oui	MRNF ONG FSC			
Sol	X			X	X	Paysage	Limiter la perturbation des bassins hydrographiques (versants) et contrôler l'érosion du réseau routier, le compactage et l'ornièrage.	L'érosion générée par certaines activités forestières favorise l'apport de sédiments néfastes dans le cours d'eau. Le compactage et l'ornièrage des sols limitent la productivité des sites par l'accumulation d'eau et affectent la qualité visuelle des paysages.	Respect de la stratégie	0 cas d'érosion 100 % correction 80 % des assiettes peu ou pas orniérées 0 % des assiettes très orniérées Compactage: aucune dérogation à l'article 89	Soil	2010-2013	3.1 Perturbation du sol	oui	oui	non	non	MRNF FSC			
Optimisation des ressources forestières	X	X		X	X	Paysage	Minimiser la densité du réseau routier et gérer les voies d'accès	La perte de superficie productive par les chemins sont susceptibles d'affecter la productivité et les rôles écologiques des sols, en plus de diminuer les superficies dédiées à la production ligneuse. Pour la gestion des voies d'accès, le but est de limiter les accès dans les secteurs où il y a présence de caribou par la remise en production des chemins ou en empêchant le passage des véhicules.	% de perte de superficies productives par l'occupation des chemins et les perturbations physiques graves	max. 2,2 % max. 4,5 % total	Optimisation ress. 2	2010-2013	4.1 Perte de superficie forestière productive	oui	non	oui	non	MRNF ONG			
Aménagement écosystémique	X		X	X		Paysage	Aménagement conforme des zones dépourvues de chemins	Aménager les zones intouchées du TFD en considérant les écosystèmes et les caractéristiques de la forêt préindustrielle.	Respect de la stratégie	max. 2,3 % occupation chemins max. 2,2 % perturbations physiques graves max. 4,5 % total	Aménagement écosystémique	2010-2013	5.1 Modification de la composition et de la répartition spatiale des peuplements	oui	non	oui	oui	MRNF FSC ONG			
Répartition spatiale	X		X	X		Paysage	Bien répartir la taille des lots de forêts fermées et des agglomérations de coupe	La planification des agglomérations de coupes et des lots de forêts fermées à l'échelle du paysage doit s'inspirer du portrait préindustriel qui prévalait alors que toutes les perturbations qui survenaient dans le territoire étaient d'origine naturelle.	Respect de la stratégie	À l'échelle du TFD, retrouver les trois modèles de cohortes représentant des stades de développement des forêts	répartition spatiale	2010-2013	5.1 Modification de la composition et de la répartition spatiale des peuplements	oui	oui	oui	oui	MRNF FSC ONG			
Aménagement écosystémique	X		X	X		Peuplement	Favoriser la fermeture rapide du couvert forestier	La fermeture rapide du couvert forestier permet de maintenir certaines conditions qui prévalaient avant la récolte et assure une meilleure connectivité et recolonisation des espèces animales et végétales. De plus, elle répond à l'acceptabilité sociale en minimisant les impacts sur le paysage, assure la présence de legs biologiques, permet de maintenir une certaine irrégularité dans les peuplements forestiers, prévient l'augmentation de la ronge.	% de forêts résiduelles et type de coupe réalisée	30% de forêt résiduelle, 20% en rétention variable et 2,5% en PSA	Amén. écosystémique 2	2010-2013	7.1 Désagréments 7.3 aspect visuel 7.4 Utilisation / accès du territoire	oui	non	oui	oui	MRNF FSC ONG			
Aménagement écosystémique	X		X	X		Peuplement	Respecter la structure verticale résiduelle	La structure résiduelle des peuplements suite au passage des activités d'aménagement forestier doit respecter la structure en forêt préindustrielle et être en quantité et en répartition suffisantes pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions écologiques.	% de forêt résiduelle, de pratiques sylvicoles adaptés et de peuplements récupérés après feu.	Agglomérations = 30 % de forêt résiduelles et 25 % de pratiques sylvicoles adaptés	Amén. écosystémique 3	2010-2013	5.1 Modification de la composition et de la répartition spatiale des peuplements	oui	oui	oui	oui	MRNF FSC ONG			
Biologique	X		X	X		Peuplement	Permettre aux espèces fauniques et floristiques de compléter leur cycle vital en conservant une quantité de débris ligneux grossiers	Afin d'assurer le même niveau de biodiversité après les activités forestières, des attributs de vieilles forêts doivent être conservés et des modalités particulières doivent être appliquées lors de la réalisation des activités d'aménagement forestier.	% de forêt résiduelle et de pratiques sylvicoles adaptés	Agglomérations = 30 % de forêt résiduelles et 25 % de pratiques sylvicoles adaptés	Biologique	2010-2013	5.1 Modification de la composition et de la répartition spatiale des peuplements	oui	non	oui	non	MRNF FSC ONG			
Optimisation des ressources forestières	X		X			Peuplement	Minimiser la densité des pièces d'arbres secs et sains et vents ainsi que les surcroûtes de souches après le passage des opérations.	Les mandataires d'opérations se doivent de respecter deux principes lors de leurs activités. Le premier, édicté par le RNI, est de récupérer tout volume (vivant ou mort) utilisable et le second, de la la forêt, concerne la récupération de tout volume de bois vivant. Le volume annuel non récupéré peut être soustrait des attributions l'année suivante.	m ³ /ha	< ou = 3,5 m ³ /ha	Oxygénation ress. 3	2010-2013	4.5 Sous utilisation de la matière ligneuse	oui	non	oui	oui	MRNF FSC			
Aménagement écosystémique	X		X	X		Peuplement	Faire correspondre la taille des lots et des espèces dans les peuplements résiduels au portrait préindustriel	Dans la pessière, le portrait préindustriel des perturbations fournit une image de ce à quoi devraient ressembler les lots résiduels après récolte. Ces lots servent à fournir des legs biologiques, à conserver l'habitat de certaines espèces fauniques d'intérêt, à maintenir les fonctions hydriques de la forêt et à atténuer les impacts visuels de la coupe. Dans la sapinière, les perturbations sont limitées et selon le RNI, la même proportion que celle récoltée doit être laissée en forêt résiduelle. Il n'y a pas d'îlots à l'intérieur des blocs récoltés autres que les fragments forestiers.	Respect de la stratégie	Respect de la quantité, de la configuration, de la répartition et de la composition des forêts résiduelles des agglomérations de coupe.	Amén. écosystémique 4	2010-2013	5.1 Modification de la composition et de la répartition spatiale des peuplements 7.3 aspect visuel	oui	non	oui	oui	MRNF FSC ONG			
Socio-économique			X	X	X	Populations	Maintenir les avantages socio-économiques multiples que la forêt procure à la société	Les achats locaux et régionaux ainsi que l'employabilité ont un impact direct sur le développement et le maintien économique des communautés locales et régionales. D'autre part, les retombées sont d'ordre sociale. L'aménagement du territoire doit répondre aux besoins sociaux des populations. Également, considérant que les communautés autochtones de Mashewatsh et de Betsiamies occupent le territoire, des partenariats afin que les communautés tirent des avantages de l'utilisation du territoire doivent être envisagés.	Retombées sociales et économiques pour les populations locales, régionales et autochtones. Respect des lois/règlements, cartes des affectations et des ententes prises avec communautés autochtones.	Minimum de 80 % d'achat local, 90 % de travailleurs locaux, Respect de 100 % des affectations autochtones et des mesures d'harmonisation	Socio-économique	2010-2013	7.4 Utilisation / accès du territoire	oui	non	oui	oui	Travailleurs forestiers FSC Communautés locales Communautés autochtones			
Parties intéressées			X	X	X	Populations	Prendre en considération, dans les actions du territoire, des valeurs et des besoins exprimés par les populations	Diverses dispositions sont prévues dans le RNI ainsi que dans le PCAF afin d'assurer une certaine protection des paysages. Or, ces mesures sont parfois incomplètes. De plus, d'autres usages du territoire ne permettent pas d'être adéquatement protégés ou respectés par le biais du RNI. Des ententes doivent donc être conclues afin d'harmoniser les usages.	Respect des paysages représentés dans le PCAF 2008-13 selon les articles du RNI ou selon d'autres ententes d'harmonisation.	100 % des demandes traités	Parties intéressées	2010-2013	7.1 Désagréments 7.3 aspect visuel 7.4 Utilisation / accès du territoire	oui	non	oui	oui	MRNF FSC Autres utilisateurs Communautés autochtones			
Sols	X			X	X	Paysage	Réduire la superficie occupée par les sentiers d'abattage / débarrage et ou protéger la régénération (art. 89 du RNI)	Selon l'article 89 du RNI, lors d'une coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), la superficie occupée par les sentiers d'abattage et de débarrage doit être inférieure à 25% de la superficie du secteur d'intervention. Lorsque les % de sentier dépassent 25% le taux de protection de la régénération doit être vérifié.	% d'occupation de sentiers/taux d'occupation de la régénération	moins de 25% de sentiers / Protection supérieure à 85% cl. 1; 70% cl. 2; 45 % cl. 3	Sols 2	2010-2013	3.1 Perturbation du sol	oui	oui	non	non	MRNF FSC			
Légal	X	X		X	X	Peuplement	Diminuer le nombre d'avis de non-conformités détectées par le MRNF	Dans le souci d'assurer la pérennité de la ressource et la protection du milieu forestier, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune réprimandant les gestes qui portent atteinte à l'intégrité du milieu forestier. Ainsi, une personne ou une entreprise qui réalise des activités d'aménagement en forêt publique de façon non conforme à la Loi sur les forêts commet une infraction et peut encourir une amende.	Quantité d'avis de non-conformité émis	Diminuer la quantité d'avis de 10 % à chaque année.	Légal	2010-2013	3.1 Perturbation du sol 4.5 Sous utilisation de la matière ligneuse 4.1 Perte de superficie forestière productive	oui	oui	oui	non	MRNF FSC			

Préparé par: David Boivin et Dominic Bouchard
Révisé mars 2011